



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

## Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

### Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	1/44



## SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel .....	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type .....	6
Fiche emploi type.....	9
Fiches activités types de l'emploi .....	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	17
Fiche compétences transversales de l'emploi .....	39
Glossaire technique .....	40
Glossaire du REAC.....	41

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	3/44



## Introduction

### Présentation de l'évolution du titre professionnel

La création du titre professionnel « Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers » est décidée en fin 2015 pour répondre aux besoins du marché du travail. La configuration du titre professionnel sera déclinée en deux activités type pour l'emploi visé

### Contexte de l'examen du titre professionnel

L'amiante a été utilisé massivement entre les années 60 et 90, interdit en 1997, il est présent en quantité dans près d'un immeuble sur deux. On estime entre 40 et 50 ans le temps nécessaire à son éradication en France. Le secteur du désamiantage concerne en métropole entre 1100 et 1200 entreprises certifiées SS3 pour un total d'environ 35000 salariés.

Les entreprises font le constat que la formation réglementaire permet l'accès à l'emploi, mais ne développe pas les compétences techniques propres à chaque niveau d'emploi :

- Encadrant technique
- Encadrant de chantier
- Opérateur de chantier

Le secteur du désamiantage est en progression, tous les types d'emploi sont concernés.

Le niveau de qualification de l'encadrant de chantier est identifié au niveau IV.

La mise en place d'une nouvelle certification permettra l'élaboration d'une offre de formation qualifiante qui professionnaliser les bénéficiaires aux situations de travail rencontrées sur les chantiers, tout en permettant aux professionnels de valoriser leur savoir-faire (VAE).

L'analyse du travail au travers d'une enquête en intra vers les tenants de l'emploi (13 entreprises représentatives) et une enquête en ligne auprès de 103 entreprises certifiées SS3 répondantes a pu mettre en évidence pour le titre « Encadrant de chantier de traitement de l'amiante » deux activités principales et 11 compétences. Les deux activités principales sont :

- **Encadrer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante**
- **Encadrer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure**

Ces deux activités ont été mises en évidence par l'enquête et les travaux issus du groupe de travail amiante, en effet les entreprises ont souhaité un découpage par niveau de technicité qui correspond mieux à la réalité des secteurs d'activités. Une partie des entreprises emploie majoritairement des méthodes répétitives demandant des techniques simples à mettre en œuvre, alors que d'autres interviennent également sur des chantiers complexes en milieu parfois occupé et qui demandent un niveau de maîtrise et de technicité supérieurs.

Le découpage en deux activités de niveaux différents permettra l'acquisition et la montée en compétence progressive des apprenants en répondant aux besoins ciblés des entreprises.

### Liste des activités

**Nouveau TP :** Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Activités :

- Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante
- Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	5/44

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante
		2	Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel
		3	Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
		4	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante
		5	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs
		6	Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets
		7	Préparer la réception de zone
		8	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
		9	Tenir le poste d'homme de SAS
2	Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante
		2	Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel
		3	Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
		10	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure
		11	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs
		6	Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets
		7	Préparer la réception de zone

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	6/44

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
		8	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
		9	Tenir le poste d'homme de SAS

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	7/44



## FICHE EMPLOI TYPE

### Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'encadrant d'une opération de désamiantage ou d'autres polluants particuliers encadre et réalise avec l'aide de ses équipes d'opérateurs la préparation de l'opération, le retrait de matériaux amiantés et le repli

Le professionnel exerce son activité sous la responsabilité de l'encadrant technique, c'est ce dernier qui détermine le niveau de technicité de l'opération. Il a à sa charge la gestion des équipes d'opérateurs qui lui sont confiées.

L'encadrant de chantier participe avec ses équipes à toutes les tâches, au cours de ses missions ses interlocuteurs sont :

- Le donneur d'ordre
- Le maître d'œuvre
- Des entreprises sous-traitantes (obligatoirement certifiées SS3 s'agissant de travaux relevant du champ de la certification requise pour les opérations de traitement de l'amiante)
- L'encadrant technique
- Les équipes d'opérateurs
- En cas d'opération du BTP soumise à coordination SPS, le coordonnateur SPS
- Les techniciens de l'organisme accrédité missionné pour la réalisation des mesurages (sur opérateurs, environnementaux) programmés par l'encadrement technique

Cet emploi peut être pratiqué sur des chantiers de technicité courante ou supérieure dans le bâtiment en rénovation ou en démolition, dans des ateliers fixes de démantèlement de matériel (ferroviaire, industriel, aéronefs) ou sur des chantiers de démantèlement de navires, bateaux et autres constructions flottantes.

La variété des différents secteurs d'activités possibles pour un encadrant de chantier en désamiantage induit des situations de travail pouvant être totalement différentes. En extérieur sans confinement, en confinement provisoire ou en confinement permanent. Pour réaliser ses missions il peut employer des procédures et des méthodes variées, prévues en amont dans le plan de retrait. Selon les cas il peut exercer en déplacement ou sur poste fixe.

Le professionnel s'adapte aux évolutions technologiques et notamment à l'utilisation dans le cadre de ses activités de l'outil numérique. (Suivi de chantier, gestion administrative ...)

Ses activités sont réglementées par le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs).

**Une opération de traitement de l'amiante de technicité courante** consiste à traiter des matériaux avec des processus généralement peu émissifs et faisant appel à des matériels et des techniques simples et courantes. Ces opérations courantes sont compatibles avec des Equipements de protection collective ou Équipement de protection individuelle (EPC/EPI) simples à mettre en œuvre

**Une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure** consiste à traiter toutes les autres opérations qui ne sont pas de technicité courante, en particulier toute opération nécessitant la mise en œuvre d'un réseau d'adduction d'air permettant l'utilisation d'appareil de protection respiratoire (APR) isolants ou de tenues étanches ventilées (TEV) ou se déroulant dans un environnement contraint (nucléaire, site fixe de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers)

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Le bâtiment
- L'industrie
- Le secteur de la démolition
- Les opérations de traitement de l'amiante présent dans des navires, bateaux et autres constructions flottantes
- Le secteur ferroviaire (démantèlement et entretien du matériel ferroviaire)
- Le secteur nucléaire (démantèlement et entretien)
- Le démantèlement d'aéronefs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	9/44

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :  
Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

### **Equivalences avec d'autres certifications** (le cas échéant)

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante

Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel

Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs

Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante

Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs

Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets

Préparer la réception de zone

Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération

Tenir le poste d'homme de SAS

2. Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante

Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel

Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs

Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure

Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs

Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets

Préparer la réception de zone

Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération

Tenir le poste d'homme de SAS

### **Compétences transversales de l'emploi**

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Diriger une équipe

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	10/44

Convention(s) :  
Code(s) NSF :  
230p--Coordination de chantiers tous corps d'Etat

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

I1503 Intervention en milieux et produits nocifs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	11/44



## FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

### Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers réalise avec ses équipes toutes les activités de préparation, de traitement et de repli d'une opération de traitement de technicité courante

En lien avec l'encadrant technique et à partir du Plan de retrait ou d'encapsulage (PRE) ou Plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage (PDRE), du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou du plan de prévention (PDP) (documents dont il prend connaissance), le professionnel analyse le dossier, quantifie les besoins humains et matériels et visite le site du futur chantier.

Il prépare les commandes de matériaux et matériels et vérifie l'adéquation entre le planning prévu par l'encadrant technique et les travaux à réaliser, il signale à l'encadrant technique toute anomalie. Il s'informe sur les travaux sous-traités (à des entreprises obligatoirement certifiées SS3 pour tout travaux en lien avec la certification) et s'assure de l'intervention future des entreprises sous-traitantes dans le respect des procédures et consignes du PRE, du PPSPS ou du PDP et du DUERP. Il réceptionne le matériel, stocke les matériaux conformément au plan d'installation, et intègre les contraintes matérielles liées à l'environnement. Il transmet le contenu du PRE, du DUERP, du PPSPS ou du plan de prévention aux opérateurs et s'assure de l'assimilation par ces derniers des procédures et consignes.

Il exploite le ou les rapports de repérage des Matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA), en vue de localiser leur emplacement

Il balise et clôture le chantier avec ses opérateurs et met en place l'affichage réglementaire

Il procède avec ses opérateurs à l'installation de tous les équipements de protection collective d'un chantier de technicité courante prévus dans le plan de retrait et réalise les raccordements en eau et énergie

Il s'assure du bon fonctionnement de tous les équipements techniques, de l'efficacité des protections collectives en place et de l'étanchéité de tous les éléments de confinement mis en place (test de fumée). Il réceptionne la zone avant le début des opérations de traitement, le cas échéant, il valide le bilan aéraulique

Il vérifie la bonne réalisation des mesurages programmés par l'encadrement technique, et lui réfère en cas d'éventuels problèmes survenus lors de leur réalisation

Le professionnel réalise avec ses équipes d'opérateurs les opérations de traitement de matériaux amiantés ou d'autres polluants particuliers, le traitement des déchets et le repli du chantier.

Après avoir donné ses consignes, il veille au respect des procédures, encadre ses opérateurs. Il vérifie la conformité et la qualité des travaux à l'avancement. En cas de non conformités, il fait procéder, si nécessaire et après accord de l'encadrant technique, à des remédiations. Il vérifie l'adéquation entre le planning prévisionnel et l'avancement des travaux, il rend compte à l'encadrant technique. Il contrôle visuellement pendant et en fin de chantier. Il occupe le poste d'homme de sas ou peut confier certaines tâches d'homme sas à un opérateur expérimenté.

Il alimente et renseigne les registres du chantier et les fiches d'exposition, il s'assure du respect de la durée des vacations en zone et des procédures (décontamination des opérateurs, décontamination et évacuation des déchets).

Il sait mettre en œuvre les procédures d'évacuation d'urgence en cas d'accident en zone contaminée.

A l'issue des travaux de retrait et avec ses équipes d'opérateurs, l'encadrant de chantier effectue les opérations de restitution de la zone et de repli des matériels. Il réalise un contrôle visuel de l'intérieur de la zone et assiste, lorsqu'il est requis, à l'examen visuel externe par un opérateur certifié. Il vérifie le nettoyage des sas, la décontamination des EPI et du matériel de l'entreprise. Il valide la réalisation de la mesure de première restitution.

Il autorise le démontage des installations de zone et s'assure de leur état et de leur remisage pour faciliter leur réemploi.

Il contrôle la propreté et la décontamination des matériels loués.

Il contrôle le tri des déchets de chantier et s'assure qu'ils font l'objet d'une évacuation conforme.

Il contrôle la fermeture, l'obturation et l'emballage des matériels contaminés non décontaminables. Il vérifie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	13/44

le chargement des véhicules et s'assure des arrimages de charges.

Les processus sont usuellement des premiers et seconds niveaux d'empoussièrement, ils sont maîtrisés et répétitifs, avec un niveau d'empoussièrement attendu ne nécessitant que des EPI simples à mettre en œuvre et à maintenir et des moyens de protection collective courants pour les niveaux 1 et 2 d'empoussièrement. Le professionnel intervient dans des opérations courantes ou des environnements peu sensibles

Les spécialités concernées par cette activité sont par exemple :

- Couverture, enveloppe extérieure du bâtiment
- Maintenance du matériel industriel, de transport

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante

Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel

Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs

Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante

Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs

Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets

Préparer la réception de zone

Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération

Tenir le poste d'homme de SAS

### **Compétences transversales de l'activité type**

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Diriger une équipe

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	14/44

## FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

### Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise avec ses équipes toutes les activités de préparation, de retrait et de repli d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure.

En lien avec l'encadrant technique et à partir du PRE ou du PDRE, du DUERP du PPSPS ou du PDP (documents dont il prend connaissance), l'encadrant de chantier, analyse le dossier, quantifie les besoins humains et matériels et visite le site de la future opération.

Il exploite le ou les rapports de repérage des MPCA, en vue de localiser leur emplacement

Il prépare les commandes de matériaux et matériels et vérifie l'adéquation entre le planning prévu par l'encadrant technique et les travaux à réaliser, il signale à l'encadrant technique toute anomalie. Il s'informe sur les travaux sous-traités (à des entreprises obligatoirement certifiées SS3 pour tout travaux en lien avec la certification) et s'assure de l'intervention future des entreprises sous-traitantes dans le respect des procédures et consignes du PRE, du PPSPS ou du PDP et du DUERP. Il réceptionne le matériel, stocke les matériaux conformément au plan d'installation, et intègre les contraintes matérielles liées à l'environnement. Il transmet le contenu du PRE, du DUERP et PPSPS ou du plan de prévention aux opérateurs et s'assure de l'assimilation par ces derniers des procédures et consignes.

Il installe avec ses opérateurs tous les équipements de protection collective parfois complexes, balise et clôture le chantier.

Il procède avec ses opérateurs à l'installation de tous les équipements techniques d'une opération de technicité supérieure tels que prévus dans le plan de retrait, comme un confinement double peau, l'adduction d'air et réalise les raccordements en eau et énergie après avoir réalisé un bilan de puissance électrique.

Il adopte et valide le bilan aéraulique et met en place l'affichage réglementaire. Il s'assure du bon fonctionnement de tous les équipements techniques, de l'efficacité des protections collectives en place et de l'étanchéité de tous les éléments de confinement mis en place (test de fumée). Il réceptionne la zone avant le début des opérations de retrait.

Il vérifie la bonne réalisation des mesurages programmés par l'encadrement technique, et lui réfère en cas d'éventuels problèmes survenus lors de leur réalisation

Le professionnel réalise avec ses équipes d'opérateurs les opérations de traitement de matériaux amiantés ou d'autres polluants particuliers, le traitement des déchets et le repli du chantier.

Après avoir donné ses consignes, il veille au respect des procédures, encadre ses opérateurs. Il vérifie la conformité et la qualité des travaux à l'avancement. En cas de non conformités, il fait procéder, si nécessaire et après accord de l'encadrant technique, à des remédiations. Il vérifie l'adéquation entre le planning prévisionnel et l'avancement des travaux, il rend compte à l'encadrant technique. Il contrôle visuellement pendant et en fin de chantier.

Il occupe le poste d'homme de sas ou peut confier certaines tâches d'homme sas à un opérateur expérimenté.

Il alimente et renseigne les registres du chantier et les fiches d'exposition, il s'assure du respect de la durée des vacances et des procédures (décontamination des opérateurs, décontamination et évacuation des déchets).

Il sait mettre en œuvre les procédures d'évacuation d'urgence en cas d'accident en zone contaminée.

A l'issue des travaux de retrait et avec ses équipes d'opérateurs, le professionnel effectue les opérations de restitution de la zone et de repli des matériels. Il réalise un contrôle visuel de l'intérieur de la zone et assiste, lorsqu'il est requis, à l'examen visuel externe par un opérateur certifié. Il vérifie le nettoyage des sas, la décontamination des EPI et du matériel de l'entreprise. Il valide la réalisation de la mesure de première restitution.

Il autorise le démontage des installations de zone et s'assure de leur état et de leur remisage pour faciliter leur réemploi.

Il contrôle la propreté et la décontamination des matériels loués.

Il contrôle le tri des déchets de chantier et s'assure de leur évacuation conforme.

Il contrôle la fermeture, l'obturation et l'emballage des matériels contaminés non décontaminables. Il vérifie le chargement des véhicules et s'assure des arrimages de charges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	15/44

Cette activité est exercée sur des opérations de technicité supérieure c'est-à-dire des travaux de traitement de l'amiante ou d'autres polluants diversifiés mettant en œuvre des techniques variées et complexes dans des milieux sensibles .

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante  
Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel  
Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs  
Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure  
Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs  
Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets  
Préparer la réception de zone  
Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération  
Tenir le poste d'homme de SAS

### **Compétences transversales de l'activité type**

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail  
Diriger une équipe  
Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	16/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant technique

- Disposer des connaissances minimales nécessaires pour encadrer une équipe d'opérateur, en sécurité pour eux-mêmes et pour l'environnement, lors de la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulage, sous la direction d'un encadrant technique

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est nécessaire à la fonction d'encadrement dans tout chantier de retrait ou d'encapsulage de matériau contenant de l'amiante, quelle qu'en soit la technicité. Elle permet à l'encadrant de chantier de disposer des connaissances minimales du risque, des obligations réglementaires applicables et des moyens généraux de prévention.

#### Critères de performance

- Réussir l'évaluation de compétence selon les critères de l'arrêté du 23/02/12. Elle doit être renouvelée tous les 3 ans.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

-Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante, des fibres céramiques réfractaires, du plomb et leurs effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme

-Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux opérations sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, risque de chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

-Connaître les matériaux, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, l'encadrement technique de la présence éventuelle d'amiante

-Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les modes opératoires recommandés et adaptés à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

-Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;

-Les procédures d'entrée et de sortie de zone

-La connaissance du rôle des moyens de protection collective. Etre capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement

-Le fait de connaître et d'être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

-Le fait d'être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées recommandées de port en continu. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement technique

-La connaissance des durées maximales de vacation en zone confinée en fonction des conditions de travail et des appareils de protection respiratoire utilisés

- Le fait d'être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	17/44

- Le fait de connaître et d'être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.
- Le fait de savoir lire et exploiter un rapport de repérage de MPCA
- Le fait de connaître l'aérodynamique de chantier
- Le fait de connaître les exigences encadrant la réalisation des mesurages programmés sur une opération (sur opérateurs, environnementaux)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	18/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des éléments du plan de retrait et des consignes de l'encadrant technique.

- Visiter le site de l'opération et prendre connaissance du contenu des travaux
- S'approprier le PRE, le PPSPS ou le PDP et la stratégie d'échantillonnage établie par l'organisme accrédité missionné
- Prendre connaissance des travaux sous traités (le cas échéant)
- Vérifier la réalisation des mesures de l'empoussièrement initial
- Vérifier la pertinence de l'analyse des risques par rapport à l'état des lieux
- Rechercher les points de raccordement de l'installation électrique de chantier et du dispositif d'adduction d'eau
- Donner les consignes au personnel à partir du PRE, du PDP ou du PPSPS
- Détailler aux opérateurs les processus à mettre en œuvre
- Vérifier la complétude des équipements et leur adéquation à la configuration des travaux
- S'assurer de disposer du personnel titulaire des habilitations requises pour le chantier (Habilitation(s), aptitude médicale, et attestation de compétence)

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en amont du début des travaux de préparation. Le plan de retrait, les spécificités du chantier, les notices de postes constituent le cadre des éléments à prendre en compte et à transmettre aux équipes d'opérateurs. L'encadrant de chantier rend compte à l'encadrant technique des écarts constatés entre la réalité de l'opération et le prévisionnel et propose des remédiations.

L'encadrant de chantier recueille, à partir de documents tels que le PRE, le DUERP, le PPSPS ou le plan de prévention, le descriptifs de travaux, les plans, les notices de poste, les informations nécessaires (nature des travaux, procédures spécifiques, consignes de sécurité...) à la réalisation des travaux de traitement de l'amiante ou de dépollution d'éléments particuliers. Il les analyse et communique à ses équipes d'opérateurs et sous-traitants ses consignes afin que les travaux soient exécutés conformément au résultat attendu et dans le respect des processus détaillés dans le PRE. Il s'assure de la bonne compréhension de toutes les informations par ses équipes. Il fait réaliser le cas échéant l'accueil sécurité spécifique du chantier dans lequel ses équipes vont évoluer. Il a une attention toute particulière pour les nouveaux arrivants qui intègrent ses équipes. Il vérifie les habilitations réglementaires nécessaires pour les opérateurs et contrôle la validité des EPI.

Il s'assure de la réalisation des mesures destinées au contrôle de l'état initial de l'empoussièrement de l'air en fibres d'amiante

#### Critères de performance

Le contrôle de l'empoussièrement initial est vérifié

L'analyse des risques de l'employeur est confronté à la réalité de l'opération en vue de l'appliquer, un compte rendu est fait à l'encadrant technique le cas échéant

Les consignes issues du PRE, des PGC et PPSPS ou du PDP sont transmises aux opérateurs

La planification des travaux est réalisée, notamment ceux sous-traités

Les processus et méthodes décrits dans le plan de retrait sont transmis aux opérateurs de manière conforme

La conformité des EPI nécessaires à la réalisation de l'opération est vérifiée

La conformité des aptitudes médicales et des attestations de compétence des opérateurs est vérifiée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	19/44

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

S'approprier et analyser un document, restituer à ses équipes son contenu et s'assurer de sa compréhension (rapport de repérage de MPCA, rapport d'essai et rapport final, PRE, PPSPS ou PDP, stratégie d'échantillonnage établie par l'organisme accrédité missionné ...)

Savoir réaliser ou mettre à jour l'analyse des risques au poste de travail

Savoir reconnaître les matériaux dégradés et non dégradés

Prendre connaissance des supports, sous couches et applications des matériaux et produits amiantés

Anticiper les caractéristiques et difficultés particulières de réalisation de l'opération et le rendu final de l'opération de traitement et savoir utiliser cette connaissance pour préparer la vérification de l'opération et l'autocontrôle

Confronter l'analyse des risques de l'employeur à la réalité de l'opération en vue de l'appliquer et le cas échéant rendre compte à l'encadrant technique

S'assurer de la réalisation de tâches

Communiquer avec ses équipes

Connaître et appliquer la législation spécifique aux diverses habilitations nécessaires pour ses équipes d'opérateurs (Amiante, SST, Cariste, Electrique, échafaudage...)

Signaler et rendre compte à sa hiérarchie des anomalies constatées

Proposer et participer à l'élaboration de solutions alternatives

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	20/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du plan de retrait relatif à une opération de traitement de l'amiante ou des consignes et procédures spécifiques au traitement d'autres polluants particuliers.

- Evaluer les besoins, commander les matériels et les prestations adaptées, établir les conventions de location.
- Faire mettre en place l'éclairage du chantier, des zones.
- Faire mettre en place les clôtures et le balisage du chantier, des zones.
- Faire mettre en place la signalétique réglementaire.
- Faire sécuriser les circulations et accès aux zones de travail - Réceptionner puis faire stocker le matériel et les équipements nécessaires.
- Valider la consignation des réseaux et identifier les réseaux non consignés.
- Vérifier le repérage des MPCA et les marquer\* sur site suivant le diagnostic avant le début des travaux et dans le respect des consignes données par le donneur d'ordre ou son représentant.
- Prendre en compte l'empoussièrement initial et prendre les dispositions nécessaires en accord avec l'encadrant technique en cas de dépassement des seuils réglementaires.
- Faire installer un point d'alimentation électrique.
- S'assurer de la conformité des prestations effectuées par des intervenants externes.
- Faire préparer le matériel de traitement et les consommables nécessaires
- Faire installer des armoires dans les vestiaires et des moyens de rangement pour EPI, s'assurer de l'approvisionnement en eau potable et boissons fraîches et chaudes.
- Faire installer les moyens d'accès nécessaires.
- Prévoir les moyens et procédures d'évacuation d'urgence adaptés aux risques et à la configuration de la zone.
- Faire réaliser l'évacuation de mobilier et les déposes préalables d'équipements gênants.

\*L'obligation de marquage des MPCA est mise à la charge du donneur d'ordre par application de l'article 2 de l'arrêté du 8 avril 2013, ce n'est que par voie de conventions que les entreprises de traitement de l'amiante y procèdent pour le compte dudit donneur d'ordre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur une opération de dépollution d'éléments particuliers de technicité simple ou complexe

Une fois le chantier pris en compte et après l'accueil du personnel, les procédures et matériels prévus au plan de retrait, au PPS ou au plan de prévention doivent être scrupuleusement respectés. L'encadrant de chantier participe avec ses équipes d'opérateurs à l'ensemble des opérations de préparation.

Il met en place l'éclairage, les clôtures et l'affichage, délimite les différentes zones et stocke aux endroits prévus à cet effet le matériel, équipements et consommables.

Il identifie les différents réseaux et consigne ou fait consigner ceux qui doivent l'être.

Il vérifie par rapport au diagnostic établi les MPCA et les identifie par des marques visuelles dans le respect des consignes données par le donneur d'ordre ou son représentant pour vérifier que tous seront bien retirés ou traités-

Il enregistre les résultats de la métrologie, rend compte à l'encadrant technique et prend les dispositions nécessaires avec l'accord de ce dernier en cas de dépassement du niveau d'empoussièrement estimé pour un processus donné dans le DUERP, du troisième niveau d'empoussièrement ou du seuil fixé au code de la santé publique. En cas de présence de travailleurs mis à disposition ou de sous-traitants, il s'assure du respect des règles de sécurité et des procédures. Il vérifie la présence et la conformité des moyens d'accès et moyens de protection collective prévus (échafaudage, ...).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	21/44

## Critères de performance

Le chantier est suffisamment éclairé, sécurisé par une clôture et un affichage efficaces  
Le matériel et les équipements sont stockés sur le chantier de manière sûre et sécurisée  
Les réseaux sont identifiés et consignés  
Les matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante sont repérés et marqués de manière efficace  
Les résultats de la métrologie destinée au contrôle de l'état initial de l'empoussièremment en fibres d'amiante sont effectués et enregistrés  
Les dépassements du niveau d'empoussièremment attendu ou des seuils réglementaires (code du travail et code de la santé publique) font l'objet de compte rendu à l'encadrant technique  
Les travailleurs mis à disposition et les sous-traitants interviennent en conformité

## Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre conformément aux procédures et au plan d'installation une clôture de chantier et un affichage conforme  
Savoir stocker du matériel et des consommables de manière rationnelle et sûre  
Savoir identifier et consigner un réseau  
Connaître et suivre l'application de la stratégie d'échantillonnage relative aux mesurages  
Savoir repérer, en lisant un diagnostic, des MPCA présents sur site en distinguant ceux qui sont à traiter  
Identifier des travailleurs mis à disposition ou des sous-traitants et s'assurer qu'ils respectent les règles et procédures  
Mettre en place des moyens de protection collective tous risques confondus et contrôler leur conformité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	22/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

- Prévoir les moyens et procédures d'évacuation d'urgence adaptés aux risques et à la configuration de la zone.
- Réaliser les obturations des dispositifs d'échange d'air (ventilation, désenfumage, ...)
- Réaliser le calfeutrement des orifices au niveau de traversées de paroi (chemins de câbles, conduits, ...)
- Réaliser l'isolement de la zone par un confinement simple, y compris le cas échéant en bâche thermo-rétractable, à partir des ouvrages existants ou d'une structure construite à cette fin.
- Réaliser le cas échéant la protection mécanique du confinement en fonction des agressions qu'il serait amené à subir.
- Réaliser l'installation et le raccordement de sas de décontamination personnel à 3 ou 5 compartiments, voire d'une unité mobile de décontamination raccordée à la zone de travail confinée.
- Réaliser l'installation et le raccordement des unités de filtration des eaux.
- Mettre en place et raccorder les extracteurs d'air THE.
- Mettre en place les entrées d'air de compensation et de réglages selon le bilan aéraulique prévisionnel.
- Mettre en place et raccorder le contrôleur de dépression et le paramétrer.
- Mettre en place et raccorder le transmetteur téléphonique et le paramétrer.
- Mettre en place et raccorder l'autocommutateur pour le démarrage du ou des extracteurs de secours.
- Mettre en place l'alimentation électrique de secours avec le dispositif de basculement automatique.
- Déployer l'installation électrique de zone adaptée à une ambiance humide et aux projections d'eau.
- Mettre en place l'éclairage de zone adapté à une ambiance humide et aux projections d'eau.
- Réaliser la mise en place de la brumisation automatique le cas échéant.
- Mettre en place et signaler les issues de secours.
- Mettre en place les affichages de zone et notamment la liste des personnels SST, consignes en cas d'évacuation d'urgence, niveau d'empoussièrement prévu...)
- Installer et protéger en zone les moyens d'accès nécessaires (PIR, nacelle, ...)

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur une opération de traitement de l'amiante ou de dépollution d'autres éléments particuliers de technicité courante. Avec les équipes d'opérateurs, sous sa responsabilité, l'encadrant de chantier prépare la zone de travail et installe tous les équipements techniques notamment ceux concourant à la protection collective, il en assure le raccordement, vérifie leur fonctionnement et réalise l'entretien si nécessaire. Il met en place les affichages réglementaires.

#### Critères de performance

La zone de travail est prête à être utilisée et doit pouvoir l'être en sécurité jusqu'à la fin des travaux, sans modification majeure.

Tous les équipements techniques décrits dans le plan de retrait sont présents et installés.

Les raccordements électriques d'alimentation et de traitement des eaux sont conformes et fonctionnels.

Les équipements de secours et l'affichage concernant les consignes d'évacuation d'urgence sont présents et fonctionnels.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir utiliser, selon la notice du fabricant, les matériels concourant à la protection collective spécifique à un chantier de technicité courante :

- Sas personnel 3 ou 5 compartiments, (UMD le cas échéant)
- Sas matériel/déchets,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	23/44

- Chauffe-eau, unité de filtration,
  - Extracteurs d'air THE
  - Contrôleur de dépression,
  - Transmetteur téléphonique
  - Brumisateurs (le cas échéant)
  - Appareils de mesure : anémomètre, thermomètre, hygromètre
- Connaître et maîtriser l'installation, l'emploi, la maintenance d'un confinement.
- Connaître et installer les affichages réglementaires.
- Raccorder les réseaux d'énergie et d'alimentation en eau.
- Savoir identifier un réseau ou un équipement non consigné et demander sa consignation.
- Connaitre les besoins d'alimentation électrique et d'éclairage de zone adaptés aux contraintes.
- Disposer de connaissances minimales en électricité.
- Savoir identifier les différents réseaux ou équipements présents et faire consigner ceux qui doivent l'être.
- Savoir vérifier la présence et la conformité des moyens de protection collective prévus.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	24/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Une fois la zone réceptionnée avec ses équipes dont il a la responsabilité.

- Organiser ses équipes de travail (horaires, vacations).
- Communiquer les consignes pour l'application des différents processus de travaux.
- Communiquer les consignes générales de sécurité et celles en cas d'urgence (sensibiliser au risque).
- Faire procéder, en accord avec l'encadrement technique, à des investigations complémentaires si l'ensemble des matériaux et produits n'a pu être observé préalablement et adapter le cas échéant les méthodes de travail.
- Vérifier la mise en œuvre des processus conformément au PRE.
- Réagir en cas de non-respect des processus ou de dépassement des niveaux d'empoussièrement attendus, de dépassement du troisième niveau d'empoussièrement ou de dépassement du seuil fixé au code de la santé publique.
- Vérifier l'efficacité de la méthode en inspectant l'état des supports après traitement.
- Rendre compte à sa hiérarchie et appliquer les méthodes alternatives validées par l'encadrant technique, si nécessaire arrêter les travaux, notamment si des MPCA ne peuvent être intégralement retirés.
- Assurer le suivi des opérateurs en zone pendant les travaux (garder le contact).
- Garantir le respect de la VLEP, en mettant en œuvre des moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants et en adaptant le temps de travail.
- Faire respecter la durée des vacations et des temps de pause.
- Vérifier l'adéquation des Equipements de Protection Collective/ (EPC) et Equipements de Protection Individuelle, (EPI) au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Collecter les données d'enregistrement des expositions.
- Renseigner au fil de l'eau les fiches d'exposition.
- Valider le passage aux différentes étapes de réalisation (retrait, nettoyage fin ...)
- Vérifier la bonne décontamination des opérateurs / temps de douche .
- Enregistrer les écarts pour alimenter le REX.
- Gérer les situations d'urgence (accident du travail, événement environnemental).
- Effectuer les demandes de réapprovisionnement de matériels et consommables (convention de location le cas échéant).
- Suivre l'évolution du contenu des travaux avec le donneur d'ordre, enregistrer les contrôles.
- Enregistrer les changements de filtres (EPI et EPC) sur le registre de sécurité.
- S'assurer de la bonne réalisation des mesurages (sur opérateurs, environnementaux) programmés sur le chantier.
- Réaliser des mesures de vitesse d'air, périodiquement et en cas d'incident.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante. Une fois la zone de travail préparée, et l'installation de chantier validée selon les critères du plan de retrait, l'encadrant de chantier fait procéder par les opérateurs et sous sa responsabilité, aux travaux de retrait ou d'encapsulation proprement dits.

#### Critères de performance

Les horaires de travail et la durée des vacations sont conformes à la réglementation et aux limites imposées pour garantir le respect de la VLEP.

Les consignes sont comprises et appliquées par les opérateurs.

Les processus décrits au PRE sont bien mis en œuvre, notamment les moyens de protection collective destinée à réduire l'empoussièrement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	25/44

Les travaux sont stoppés en cas de dépassement du niveau d'empoussièrement attendu ainsi qu'en cas de dépassement des seuils réglementaires (code du travail ou code de la santé publique), l'encadrant technique est averti, les mesures correctrices sont mises en œuvre.

Le suivi des opérateurs en zone est assuré.

Les écarts sont enregistrés et notifiés dans le REX.

Les accidents et situations d'urgences sont gérés conformément aux procédures en place.

Le suivi et l'approvisionnement des matériels et consommables sont assurés, les commandes et réceptions réalisées.

Les travaux sont suivis au fur et à mesure de leur réalisation avec le donneur d'ordre, les contrôles sont enregistrés.

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Donner des consignes, vérifier leur mise en œuvre

Connaître les processus et le niveau d'empoussièrement associé, en contrôler l'application

Connaître parfaitement les limites d'utilisation des EPI

Maîtriser l'aéraulique

Veiller au respect des durées maximales d'exposition permettant de respecter la VLEP, en fonction des données consignées dans le PRE

Savoir interpréter les rapports finaux afférents aux mesurages sur opérateurs ou environnementaux et réagir face à une situation de dépassement

Connaître les moyens de décontamination

Réaliser le suivi des opérateurs en zone et réagir en cas de non-conformité

Collecter des données

Renseigner des documents de suivi (fiches d'exposition)

Vérifier et faire respecter les procédures de décontamination

Gérer des situations d'urgences, des accidents du travail

Gérer l'approvisionnement en matériel et consommables

Suivre des travaux, valider les étapes, rendre compte à sa hiérarchie

Diriger une équipe

Gérer les conflits

Assurer la production prévue

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	26/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux de retrait et en fin de chantier avec ses équipes d'opérateurs.

- Signaler à l'encadrant technique les besoins en matière d'évacuation de déchets.
- Assurer la conformité des conditionnements pour les différentes catégories de déchets.
- S'assurer du stockage des déchets sur chantier dans la zone « tampon » définie et clairement balisée.
- Faire appliquer le protocole de sécurité.
- S'assurer de l'adéquation du transporteur vis-à-vis des déchets à transporter.
- S'assurer de la conservation des emballages lors de la manutention et du chargement.
- Réaliser les contrôles à l'issue du chargement (arrimage, signalétique, ...).
- Renseigner les BSDA (Bordereau de suivi des déchets amiantés).
- Vérifier les documents de transport (consigne de sécurité).
- Enregistrer les contrôles.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce au fur et à mesure de la réalisation des travaux de retrait et lors des opérations de repli, jusqu'à la prise en charge des déchets du site par un transporteur. Il assure la traçabilité des déchets amiantés et rend compte à l'encadrant technique.

#### Critères de performance

Les besoins logistiques en termes d'évacuation des déchets amiantés sont connus par l'encadrant technique

Les déchets sont évacués de la zone à l'avancement des travaux et stockés sur la zone tampon conformément à la procédure

Les BSDA sont renseignés de manière conforme

Le tri des déchets est respecté

Le chargement est conforme au plan de chargement

Les documents de transport sont présents et conformes

Les conditionnements sont conformes

Les différents contrôles sont enregistrés, la traçabilité assurée

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître et appliquer les procédures liées au conditionnement et à l'évacuation des différentes catégories de déchets dangereux

Renseigner un BSDA/BSDD

Vérifier le bon conditionnement des déchets amiantés

Assurer la traçabilité

Rendre compte à sa hiérarchie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	27/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Préparer la réception de zone

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Une fois les opérations de traitement de l'amiante ou de polluants réalisées.

- S'assurer de l'évacuation des déchets de la zone de travail.
- S'assurer de la parfaite décontamination ou de l'emballage et de la sortie de la zone de travail des équipements de travail non nécessaires aux opérations de réception.
- S'assurer de la bonne réalisation des travaux prévus contractuellement.
- Réaliser l'autocontrôle visuel interne de la zone de travail conformément aux obligations contractuelles et réglementaires.
- Accompagner la personne chargée du contrôle visuel externe lorsqu'il est prescrit et, en cas de non-conformité, procéder aux reprises nécessaires.
- Suivre la réalisation de la mesure libératoire (première restitution) lorsqu'elle est prescrite.
- Vérifier la fixation des fibres éventuellement résiduelles sur les surfaces traitées.
- Autoriser, après accord de l'encadrement technique, le démontage des protections collectives (sas déprimogènes, douches, films de protection des surfaces, ...).
- Effectuer la seconde étape du contrôle visuel interne (au sens de la norme NFX 46-021, donc après dépose du confinement) des surfaces à restituer.
- Vérifier l'évacuation des déchets du site.
- Enregistrer les résultats des contrôles.
- Restituer la zone au donneur d'ordre.
- Transmettre le retour d'expérience du chantier.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

A l'issue des travaux de retrait et avec ses équipes d'opérateurs, l'encadrant de chantier effectue les opérations de restitution de la zone traitée. Il vérifie la bonne réalisation des travaux, le nettoyage des surfaces ainsi que l'évacuation de tous les déchets et sortie de la zone de travail des équipements de travail non nécessaires aux opérations de réception. Il réalise le contrôle visuel interne et suit, lorsqu'il est requis, la réalisation de l'examen visuel externe par un opérateur certifié. Il valide et supervise la mise en œuvre de la mesure de première restitution.

Il autorise, avec l'accord de l'encadrement technique, le démontage des installations de zone. Il transmet son retour d'expérience du chantier dans un objectif d'amélioration continue.

#### Critères de performance

Les surfaces libérées sont conformes aux exigences réglementaires, normatives et contractuelles.

L'ensemble des déchets amiantés et non amiantés est traité et évacué conformément à la législation

Les installations sont démontées, inspectées et conditionnées de manière à faciliter leur réemploi

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Restituer des zones de travail conformes à l'attendu

Vérifier la décontamination du matériel, des EPI

S'assurer de la bonne décontamination des matériels

Interpréter le rapport afférent à la mesure d'empoussièrement libératoire de première restitution

Connaître et faire appliquer la législation sur les déchets

Tenir compte du retour d'expérience du chantier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	29/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

### Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après avoir finalisé les travaux de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers.

- Vérifier le nettoyage des sas.
- Vérifier la décontamination des EPI.
- Réaliser le repli des films de protection des surfaces, les conditionner.
- Contrôler la conformité de la décontamination du matériel décontaminable loué à restituer.
- Contrôler la conformité de la décontamination du matériel décontaminable de l'entreprise.
- Contrôler la fermeture, l'obturation, le conditionnement et le stockage des matériels non décontaminables.
- Contrôler le chargement et l'arrimage du camion de renvoi de matériel.
- Gérer les risques de contamination résiduelle.
- Maîtriser en accord avec le donneur d'ordre l'enlèvement ou le maintien de protections collectives contre les chutes, l'ensevelissement, l'électrification, ...

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'issue des travaux de traitement et avec ses équipes d'opérateurs, l'encadrant de chantier effectue les opérations de repli des matériels. Il vérifie le nettoyage des sas, la décontamination des EPI et du matériel de l'entreprise ou de location.

Il s'assure de leur état et de leur remisage pour faciliter leur réemploi. Il contrôle la fermeture, l'obturation et le stockage des matériels contaminés non décontaminables. Il vérifie le chargement des véhicules et s'assure des arrimages de charges.

#### Critères de performance

Le matériel contaminé est décontaminé ou à défaut, conditionné pour permettre son transport sans risque dans les locaux de l'entreprise, ou sa réutilisation sur un autre chantier.

Les ouvrages remis au donneur d'ordre ne présentent pas de danger immédiat.

Les camions de renvoi de matériel sont chargés de manière sûre et sécurisée, leur chargement arrimé

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vérifier la propreté et l'état général d'un matériel, d'un EPI

S'assurer de la bonne décontamination des matériels

Connaître et faire appliquer la législation sur les déchets

Connaître et faire appliquer les règles de chargement d'un véhicule poids lourd ou de chantier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	31/44



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### Tenir le poste d'homme de SAS

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

- Limiter l'accès au chantier et à la zone confinée aux personnes autorisées à y accéder, du fait de leur activité ou de leurs fonctions
- Assister les opérateurs lors de l'habillage et contrôler la mise en place des EPI
- Assurer la fourniture des consommables (tenues, filtres, ...)
- Assurer l'approvisionnement en zone des consommables et outillages nécessaires
- Procéder aux contrôles extérieurs de zone (contrôle du confinement, de la dépression, de la perte de charge des déprimogènes, des entrées et sorties de zone)
- Enregistrer des informations (dépression, dates, durée, ...), notamment en début et fin de vacation
- Assurer la communication avec le responsable de zone
- Assurer l'entretien et le fonctionnement de l'adduction d'air pour les opérations de technicité supérieure
- Assurer l'entretien et le fonctionnement des installations de décontamination lors de la sortie de zone
- Mettre en application les consignes en cas d'accident de zone ou d'évacuation d'urgence
- Assurer le contrôle des conditionnements et la sortie des déchets de la zone par le sas matériel
- Acheminer les déchets vers la zone tampon à l'aide des moyens de manutention (chariot élévateur, transpalette...)

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'encadrant de chantier assure ou peut confier certaines tâches d'homme sas à un opérateur expérimenté. L'encadrant de chantier connaît et sait utiliser tous les éléments de contrôle de la zone, il assure la communication avec les opérateurs et le responsable de zone, il vérifie pour cela les moyens de liaison et d'alerte (Talkie-walkie, téléphone, gyrophare). Il s'assure du fonctionnement et du respect des procédures de décontamination par les opérateurs et réalise l'entretien des installations de décontamination. En cas d'accident, il connaît et met en œuvre les procédures prévues et alerte sa hiérarchie. Il s'assure du bon traitement des déchets en zone ainsi que de leur sortie, il achemine ces déchets sur la zone tampon à l'aide des moyens appropriés.

#### Critères de performance

Les systèmes de contrôle de la zone sont connus et utilisés conformément aux procédures  
Les différents contrôles de zone sont enregistrés  
La communication avec le responsable de zone est efficace  
Le fonctionnement et l'entretien des installations de décontamination font l'objet d'un suivi, le matériel fonctionne correctement  
Les consignes en cas d'accident sont connues et appliquées  
Les déchets sont emballés et sortis de zone conformément à la procédure  
L'acheminement des déchets vers la zone tampon est sécurisé  
Les temps d'exposition sont enregistrés, la fiche d'exposition renseignée  
Les procédures de décontamination sont respectées et notamment la durée des douches

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître les systèmes de contrôle de zone et les enregistrer pour suivi et traçabilité  
Connaître le fonctionnement des installations de décontamination et assurer leur entretien  
Connaître et appliquer les consignes en cas d'accident ou d'événement en zone  
Connaître, faire appliquer et appliquer les modalités de conditionnement des déchets amiantés

Réagir en cas d'imprévu  
Anticiper les situations non conformes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	33/44

Faire respecter les temps de pause et de vacances

Communiquer avec ses collègues

Rendre compte à l'encadrant technique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	34/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

### Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes du plan de retrait et des procédures établis.

- Prévoir les moyens et procédures d'évacuation d'urgence adaptés aux risques et à la configuration de la zone.
- Réaliser les obturations des dispositifs d'échange d'air (ventilation, désenfumage, ...).
- Réaliser le calfeutrement des orifices au niveau de traversées de paroi (chemins de câbles, conduits, ...).
- Réaliser l'isolement de la zone par un confinement simple ou double peau, le cas échéant au moyen d'une bâche thermo-rétractable, à partir des ouvrages existants ou d'une structure construite à cette fin.
- Réaliser le cas échéant la protection mécanique du confinement en fonction des agressions qu'il serait amené à subir.
- Réaliser l'installation et le raccordement de sas de décontamination personnel à 3 ou 5 compartiments, voire d'une unité mobile de décontamination raccordée à la zone de travail confinée.
- Réaliser l'installation et le raccordement des unités de filtration des eaux.
- Mettre en place et raccorder les extracteurs d'air THE.
- Mettre en place les entrées d'air de compensation et de réglages selon le bilan aéraulique prévisionnel.
- Mettre en place et raccorder le contrôleur de dépression et le paramétrer.
- Mettre en place et raccorder le transmetteur téléphonique et le paramétrer.
- Mettre en place et raccorder l'autocommutateur pour le démarrage du ou des extracteurs de secours.
- Mettre en place l'alimentation électrique de secours avec le dispositif de basculement automatique.
- Réaliser l'installation et le raccordement du compresseur produisant l'air respirable, de la centrale de traitement de l'air et de la cuve, faire réaliser le contrôle de la qualité de l'air respirable.
- Réaliser le réseau de distribution d'air respirable en veillant à ce que chaque point de la zone de travail soit accessible sans avoir à rester déconnecté (l'opérateur changeant de tuyau d'alimentation dispose des 2 tuyaux en main) et en protégeant les points de branchement de la contamination.
- Déployer l'installation électrique de zone adaptée à une ambiance humide et aux projections d'eau.
- Mettre en place l'éclairage de zone adapté à une ambiance humide et aux projections d'eau.
- Réaliser la mise en place de la brumisation automatique.
- Mettre en place et signaler les issues de secours.
- Mettre en place les affichages de zone et notamment la liste des personnels SST, consignes en cas d'évacuation d'urgence, niveau d'empoussièrement prévu...).
- Installer et protéger en zone les moyens d'accès nécessaires (PIR, nacelle, ...).

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le cadre une opération de technicité supérieure, après la réalisation de travaux préalables. L'encadrant de chantier dirige l'installation de tous les équipements techniques d'un chantier de technicité supérieure, il s'assure du bon raccordement, vérifie leur fonctionnement et réalise l'entretien si nécessaire. Il met en place les affichages réglementaires. Les équipements techniques sont variés, leur installation est complexe et fait appel à des compétences liées à la maîtrise de l'installation, de l'utilisation et de la maintenance d'équipements tels que les systèmes d'adduction d'air et les EPI correspondants (masque, tenue étanche ventilée).

#### Critères de performance

La zone de travail est prête à être utilisée et doit pouvoir l'être en sécurité jusqu'à la fin des travaux, sans modification majeure.

Tous les équipements techniques décrits dans le plan de retrait sont présents et installés

Les raccordements électriques d'alimentation et de traitement des eaux sont conformes et fonctionnels.

Les équipements de secours et l'affichage concernant les consignes d'évacuation d'urgence sont présents et fonctionnels.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	35/44

## Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir utiliser, selon la notice du fabricant, les matériels concourant à la protection collective spécifique à un chantier de technicité supérieure :

- Sas personnel 3 ou 5 compartiments, UMD le cas échéant.
- Sas matériel/déchets.
- Chauffe-eau, unité de filtration.
- Extracteurs d'air THE.
- Contrôleur de dépression.
- Transmetteur téléphonique.
- Centrale de production d'air respirable.
- Réseau de distribution d'air respirable.
- Masques à adduction d'air, tenues étanches ventilées.
- Brumisateurs.
- Appareils de mesure : anémomètre, thermomètre, hygromètre.

Connaître et maîtriser l'installation, l'emploi, la maintenance d'un confinement double peau.

Connaître et installer les affichages réglementaires.

Raccorder les réseaux d'énergie et d'alimentation en eau.

Savoir identifier un réseau ou un équipement non consigné et demander sa consignation.

Connaître les besoins d'alimentation électrique et d'éclairage de zone adaptée aux contraintes.

Disposer de connaissances minimales en électricité.

Savoir identifier les différents réseaux ou équipements présents et faire consigner ceux qui doivent l'être.

Savoir vérifier la présence et la conformité des moyens de protection collective prévus

Utiliser les moyens de travail de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)

Connaître la législation sur le matériel dédié aux travaux de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	36/44

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

### Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Une fois la zone réceptionnée avec ses équipes dont il a la responsabilité.

- Organiser ses équipes de travail (horaires, vacations).
- Communiquer les consignes pour la réalisation des différents processus de travaux.
- Communiquer les consignes générales de sécurité et celles en cas d'urgence (sensibiliser au risque).
- Vérifier la bonne réalisation des processus complexes conformément au PRE.
- Réagir en cas de non-respect des processus ou de dépassement des niveaux d'empoussièremment.
- Vérifier l'efficacité de la méthode en inspectant l'état des supports après traitement.
- Rendre compte à sa hiérarchie et appliquer les méthodes alternatives validées par l'encadrant technique, si nécessaire arrêter les travaux.
- Assurer le suivi des opérateurs en zone pendant les travaux (garder le contact).
- Garantir le respect de la VLEP, en mettant en œuvre des moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particuliers et en adaptant le temps de travail.
- Faire respecter la durée des vacations et des temps de pause.
- Vérifier l'adéquation des EPC / EPI au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Collecter les données d'enregistrement des expositions.
- Renseigner au fil de l'eau les fiches d'exposition.
- Valider le passage aux différentes étapes de réalisation (retrait, nettoyage fin ...).
- Vérifier la bonne décontamination des opérateurs / temps de douche.
- Enregistrer les écarts pour alimenter le REX.
- Gérer les situations d'urgence (accident du travail, événement environnemental).
- Effectuer les demandes de réapprovisionnement de matériel et consommables (convention de location le cas échéant).
- Suivre l'évolution du contenu des travaux avec le donneur d'ordre, enregistrer les contrôles.
- Enregistrer les changements de filtres (EPI et EPC) sur le registre de sécurité.
- S'assurer de la bonne réalisation des mesurages (sur opérateurs, environnementaux) programmés sur le site de l'opération.
- Réaliser des mesures de vitesse d'air, périodiquement et en cas d'incident.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans la zone à traiter une fois cette dernière réceptionnée. Avec ses équipes d'opérateurs, l'encadrant de chantier procède aux opérations de retrait. Le chantier de traitement de l'amiante ou de dépollution d'éléments particuliers est de technicité supérieure. Le traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers conduit à mettre en œuvre des processus complexes, avec un niveau d'empoussièremment important et nécessitant des EPC / EPI adaptés, complexes à mettre en œuvre et à maintenir. Les équipements techniques sont adaptés à des empoussièremments importants (confinement double peau, adduction d'air...).

Les différentes configurations de chantier et niveaux d'empoussièremment demandent une adaptation permanente aux différentes techniques utilisables.

#### Critères de performance

Les horaires de travail et durée de vacation sont conformes à la réglementation et aux limites imposées pour garantir le respect de la VLEP

Les consignes sont comprises et appliquées par les opérateurs

Les processus décrits au PRE sont bien mis en œuvre, notamment les moyens de protection permettant de réduire l'empoussièremment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	37/44

Les travaux sont stoppés en cas de dépassement du niveau d'empoussièrement prévu, ainsi qu'en cas de dépassement des seuils réglementaires (code du travail et code de la santé publique). L'encadrant technique est averti, les mesures correctrices sont mises en œuvre

Le suivi des opérateurs en zone est assuré et renforcé lors de l'utilisation de l'adduction d'air ou des TEV

Les écarts sont enregistrés et notifiés dans le REX

Les accidents et situations d'urgences sont gérés conformément aux procédures en place

Le suivi et l'approvisionnement des matériels et consommables sont assurés, les commandes et réceptions réalisées

Les travaux sont suivis au fur et à mesure de leur réalisation avec le donneur d'ordre, les contrôles sont enregistrés

### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Donner des consignes, vérifier leur mise en œuvre

Connaître les processus réputés émissifs et le niveau d'empoussièrement associé, en contrôler l'application

Connaître parfaitement les caractéristiques et le fonctionnement de l'installation de production et de distribution de l'air respirable, ainsi que les consignes d'utilisation en zone

Connaître parfaitement les limites d'utilisation des EPI

Veiller au respect des durées maximales d'exposition permettant de respecter la VLEP, en fonction des données consignées dans le PRE

Savoir interpréter les rapports finaux afférents aux mesurages sur opérateurs ou environnementaux et réagir face à une situation de dépassement

Connaître les moyens de décontamination efficaces en cas de forte contamination

Réaliser le suivi des opérateurs en zone et réagir en cas de non-conformité

Collecter des données

Renseigner des documents de suivi (fiches d'exposition)

Vérifier et faire respecter les procédures de décontamination

Gérer des situations d'urgences, des accidents du travail

Gérer l'approvisionnement en matériel et consommables

Suivre des travaux, valider les étapes, rendre compte à sa hiérarchie

Utiliser les moyens de travail de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)

Connaître la législation sur le matériel dédié aux travaux de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)

Diriger une équipe

Gérer les conflits

Assurer la production prévue

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	38/44

## FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, respecte scrupuleusement les consignes de sécurité, et ce dans toutes les activités qu'il pratique. Il prend connaissance du PPSPS / PGC ou plan de prévention, plan de retrait et DUER et applique toutes les recommandations qui s'y rapportent. Il a le souci permanent de sa sécurité et de celle des compagnons qui travaillent avec lui. Il signale tout dysfonctionnement et rend compte de toute situation dangereuse. Au besoin il exerce son droit de retrait.

#### Critères de performance

Les EPI sont portés en permanence  
Les protections collectives sont correctement utilisées  
Le PPSPS / PGC, plan de prévention, plan de retrait sont respectés  
La législation est respectée

### Diriger une équipe

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel anime et dirige une équipe d'opérateurs, il répartit les tâches en fonction des compétences de chacun, il s'assure de leur réalisation dans le respect des procédures, des consignes de sécurité contenues dans le DUER, PRE, PPSPS / PGC ou plan de prévention.

#### Critères de performance

Les règles de sécurité et procédures sont respectées  
L'équipe fonctionne de manière efficace et collaborative  
Les objectifs de production sont atteints

### Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel contrôle le travail réalisé, les procédures employées, il est le garant du niveau de qualité demandé et du respect des procédures, il signale à son supérieur hiérarchique toute anomalie et propose des solutions de remédiation grâce à la connaissance du métier acquise de par son expérience.

#### Critères de performance

La production est conforme à l'attendu  
Les procédures sont appliquées dans leur intégralité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	39/44

## Glossaire technique

### encadrant de chantier

APR : Appareil de protection respiratoire  
PDRE ou PRE : Plan de retrait ou d'encapsulage  
PDRE : Plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage  
PDP : Plan de prévention  
RFT : Rapport de fin de travaux  
REX : Retour d'expérience  
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé  
BSD : Bordereau de suivi des déchets  
BSDA : Bordereau de suivi des déchets amiante  
PGC : Plan général de coordination  
DTA : Diagnostic technique amiante  
SST : Sauveteur secouriste du travail  
FCR : Fibres céramiques réfractaires  
D.U.E.R.P : Document unique d'évaluation des risques professionnels  
MPCA : Matériaux et produits contenant de l'amiante  
EPI : Équipement de protection individuelle  
TEV : Tenue étanche ventilée  
PRAP : Prévention des risques liés aux activités physiques  
THE : Très haute efficacité  
EPC : Equipements de protection collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	40/44

# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	41/44

## **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

## **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

## **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

## **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ECA	REAC	TP-01354	01	20/09/2019	30/09/2023	42/44

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

